

55204

ECA/CERAD/87/50



**CONFERENCE INTERNATIONALE  
SUR  
LE DEFII DU REDRESSEMENT ECONOMIQUE  
ET DU DEVELOPPEMENT ACCELERE DE L'AFRIQUE**

**15-19 juin 1987  
ABUJA, NIGERIA**

**RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE AU ZAIRE  
DU PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS UNIES POUR LE REDRESSEMENT  
ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT**

par

Gouvernement du Zaïre

**NATIONS UNIES  
COMMISSION ECONOMIQUE  
POUR L'AFRIQUE**



Conférence internationale sur le défi  
du redressement économique et du  
développement accéléré de l'Afrique  
Abuja (Nigéria) 15-19 juin 1987

RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE AU ZAIRE  
DU PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS UNIES POUR LE REDRESSEMENT  
ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT

par

Gouvernement du Zaïre

Monsieur le Représentant du Gouvernement de la  
République Fédérale du Nigéria,  
Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la CEA,  
Mesdames et Messieurs,

La République du Zaïre se félicite de constater que, face à l'urgence de la situation économique critique que traverse l'Afrique, la 13<sup>e</sup> Conférence des Ministres de la C.E.A., réunie en avril 1986 à Addis-Abéba, a encouragé la tenue de ces assises sous le thème combien actuel du "défi du redressement économique et du développement accéléré de l'Afrique".

Je voudrais donc saisir cette occasion pour exprimer, au nom de mon pays, tous nos remerciements au peuple frère du Nigéria et à son gouvernement pour avoir accepté d'abriter cette importante Conférence. Nos remerciements s'adressent également à la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique qui ne cesse de nous mobiliser pour relever au mieux le défi dont nous reconnaissons déjà la pertinence mais aussi la difficulté.

En effet, lors de sa Session Spéciale du 27 mai au 1er juin 1986, l'Organisation des Nations Unies a adopté un programme d'actons pour le redressement économique et le développement de l'Afrique en 1986-1990, programme qui vise essentiellement la promotion de la production alimentaire, le renforcement de l'agro-industrie et des infrastructures connexes, l'élimination des conséquences de la sécheresse et de la désertification et la mise en valeur des ressources humaines par une modification profonde

des systèmes d'éducation. Pour souligner le caractère volontariste du développement continental et la complémentarité des efforts au niveau planétaire, ce programme assigne des actions concrètes tant aux pays africains qui en sont les premiers intéressés qu'à la communauté internationale dont on attend une assistance financière adéquate et une attitude susceptible de modifier l'environnement économique extérieur défavorable.

S'agissant de la contribution de la communauté internationale, la 13e Conférence des Ministres de la CEA a eu récemment à s'inquiéter du manque de réponse concrète de la part des donateurs bilatéraux et multilatéraux, particulièrement dans les domaines critiques comme l'exportation de matières premières, le flux des ressources sous forme concessionnelle, le protectionnisme des économies développées et la dette extérieure, nonobstant les efforts remarquables que les pays africains déploient pour amorcer la mise en oeuvre du programme d'action des Nations Unies pour le Redressement Economique et le Développement de l'Afrique.

En conformité avec le thème de cette conférence, je voudrais, pour ma part, vous faire rapport des conditions dans lesquelles a été exécuté ce programme au Zaïre en 1986, des résultats obtenus, des contraintes rencontrées, ainsi que des voies et moyens que le Conseil Exécutif de la République du Zaïre envisage pour assurer la réalisation des objectifs du programme.

Permettez-moi d'abord de relever ici la coïncidence des objectifs globaux et des périodes de mise en application entre le Programme

d'Action précité et le premier Plan Quinquennal de développement économique et social 1986-1990 dont vient de se doter le Zaïre, mon pays. Cette correspondance nous réconforte particulièrement en ce qui concerne l'importance accordée à l'amélioration de la gestion économique; au renforcement des structures d'appui à la production agricole et industrielle; au développement social par la stimulation de l'emploi, l'amélioration des services de santé et d'eau potable ainsi que le relèvement du niveau et de la qualité de l'enseignement.

1. Conditions dans lesquelles le PANURDEA et le PLAN QUINQUENNAL 1986 - 1990 ont été exécutés en 1986.

L'environnement international dans lequel notre économie a évolué, en 1986, était particulièrement défavorable. En effet, en dépit d'un double mouvement de baisse du dollar américain et du prix du pétrole, la demande dans les pays industrialisés n'a été que très modérément stimulée pour ne pas empêcher la chute persistante des cours de nos principaux produits d'exportation, en l'occurrence le cuivre et le cobalt, dont les cours mondiaux en 1986 se sont situés respectivement à 63 cents américains contre 150 cents par livre en 1974, et 6 dollars contre 25 dollars la livre en 1986.

Cette importante baisse des cours s'est sérieusement répercutée sur notre capacité de générer les devises, de financer nos importations essentielles et de stabiliser la valeur de la monnaie nationale sur

le marché des changes. D'un montant global de 1.867 millions de DTS en 1985, nos recettes d'exportations se sont élevées à 1.613 millions de DTS en 1986, soit une baisse de 13,6 %. Les importations se sont situées à 1.226 millions de DTS en 1986 contre 1.374 millions en 1985, soit une réduction de 11 %. De même, le cours de change s'est rapidement détérioré en passant de 57,52 zaïres/dollar à fin juin 1986 à 71,50 zaïres/dollar à fin décembre de la même année. En définitive, le Zaïre a enregistré une dégradation des termes de l'échange de 24 % en 1986.

Malgré la conjoncture difficile de son commerce extérieur, le Zaïre a honoré l'essentiel de ses engagements extérieurs, et a déboursé plus de 500 millions de dollars, en 1986, au titre du service de la dette extérieure, soit 26 % des recettes d'exportation et 50 % des dépenses budgétaires. Notre pays a enregistré, en 1986, une moins-value de ses recettes d'exportation estimée à 400 millions de dollars, en même temps qu'il est devenu un exportateur net de capitaux car, au cours des quatre dernières années, il a déboursé 1.928 milliard de dollars contre 1.098 milliards d'apports extérieurs, soit un solde net négatif de 830 millions de dollars.

C'est donc dans ce contexte de contraintes des ressources tant d'origine extérieure que d'origine budgétaire que s'est déroulée la première année d'exécution du Plan Quinquennal 1986-1990, dont les objectifs coïncident, comme j'ai eu à le souligner plus haut, avec ceux du PANURDEA. C'est pourquoi, dans ce qui suit, je vais davantage mettre l'accent sur l'exécution du Plan Quinquennal 1986-1990.

## 2. Niveau d'exécution du Plan Quinquennal en 1986.

Le plan quinquennal 1986-1990 constitue la première manifestation de la volonté du Zaïre de maîtriser son devenir économique sur la base d'une vision à long terme réaliste et cohérente.

A partir de diagnostics approfondis dans les domaines macroéconomique, institutionnel et sectoriel, la stratégie de développement formulée par ce plan s'articule autour des lignes directrices suivantes :

- un taux de croissance de 4 % jugé comme minimum indispensable compte tenu du taux de croissance démographique évalué à 3 % ;
- en ce qui concerne l'économie productive, les priorités sont :  
l'intégration économique, l'autosuffisance alimentaire, la promotion des exportations, la diversification de l'économie en privilégiant les secteurs agricoles, des mines, des transports et communications, de l'énergie et des hydrocarbures ;
- en ce qui concerne les secteurs sociaux de la santé et de l'éducation, l'objectif du plan quinquennal est de faire que les soins de santé de base soient administrés à tout citoyen d'ici l'an 2000 par la mise en place d'un certain nombre des centres de santé, et d'assurer le renforcement des écoles moyennes techniques agricoles et minières, ainsi que l'amélioration de la recherche appliquée dans ces deux domaines.

Notre plan quinquennal 1986-1990 est fondé sur une option institutionnelle essentielle, connue sous le nom de libéralisme économique concerté, et qui consiste dans la répartition des responsabilités entre

Ainsi, l'initiative privée est appelée à prendre la responsabilité directe de l'ensemble des activités productives. En revanche, le rôle économique de l'Etat consiste d'une part à créer un cadre incitatif propre à soutenir le dynamisme du secteur privé et à l'orienter ; d'autre part, à agir directement pour assurer le fonctionnement des infrastructures de base.

Outre la réhabilitation des infrastructures, les lignes directrices du plan quinquennal en ce qui concerne le secteur public sont la restauration de la gestion économique de l'Etat et des entreprises publiques et la régionalisation du développement.

Le coût global des programmes et projets retenus pour la période quinquennale a été estimée à 262,9 milliards de zaïres de 1985 (soit 5,25 milliards de dollars américains), dont 168 milliards de Zaïres pour le programme d'investissements publics. La répartition sectorielle de ces investissements place les infrastructures en tête (54,0 %), suivies des secteurs productifs (35 %) et des secteurs sociaux (8 %).

En ce qui concerne la tranche 1986 du programme d'investissements publics, les prévisions des dépenses étaient de 32,3 milliards de zaïres (soit 646 millions de dollars U.S.) dont 28,4 milliards (88 %) destinés au Secteur Economique et 3,9 milliards (12,0 %) au Secteur Social et Administratif.

L'analyse de la structure des décaissements ventilés par secteur d'intervention montre que les ressources programmées dans deux secteurs ont été mobilisées à plus de 50 % en 1986. Il s'agit de l'agriculture et forêt (65 %). Pour les autres secteurs, le taux d'exécution financière varie entre 0 et 45 %.



Selon les sources de financement, l'agriculture a bénéficié d'un taux d'exécution financière exceptionnel de 107,9 % à l'intérieur contre 40,6 % d'apports extérieurs. Cependant les ressources budgétaires allouées au secteur agricole dans le Budget d'Investissement public n'ont représenté que 6 % de ce dernier.

Outre le taux d'exécution faible du budget, les projets du secteur agricole sont pénalisés par la libération tardive des crédits leur alloués, ce qui entraîne des mauvaises performances dues au non-respect des calendriers agricoles. En outre, les ressources extérieures attendues ne sont pas totalement mobilisées à cause de la non-libération de la contrepartie interne.

Pour donner un contenu réel à la priorité accordée à ce secteur, le Conseil Exécutif qui fonde toute sa stratégie agricole d'abord sur la réalisation de l'auto-suffisance alimentaire en produits de base tels que le maïs, le manioc, le riz et le poisson, entend relever les ressources budgétaires en faveur du secteur agricole à 26 % en 1987.

Contrairement au programme d'investissement public, le Plan Quinquennal du Zaïre n'a pas programmé avec précision les projets relevant du secteur privé, car la réalisation de ceux-ci ne dépend pas du simple fait de l'Etat (dont le seul rôle est d'orienter les investissements privés dans les secteurs conformes aux objectifs globaux du pays) mais de l'intérêt que les projets continuent à susciter dans le chef de leurs promoteurs.

Pour vous donner cependant un ordre de grandeur, nous pouvons nous référer au nombre des projets agréés dans le cadre du Code des Investissements. Sur cette base, nous avons observé que 91 projets ont été agréés aux différents régimes de notre Code des Investissements pour un montant global de 12,65 milliards de zaïres (195 millions de dollars U.S) au cours des neuf premiers mois de 1986. Ce montant représente 66,6 % de la valeur totale des investissements attendus du secteur privé dans le cadre du Plan Quinquennal pour l'année 1986.

Bien qu'il soit difficile à ce stade de retracer l'impact du volume des investissements tant publics que privés sur la croissance réelle du P.I.B., force nous est de constater que l'activité de production n'a progressé que de 2,4 % en 1986 contre 2,5 % en 1985. Ce ralentissement général a été plus sensible dans le secteur des services, dominé par les entreprises publiques, que dans les secteurs des biens où l'industrie minière métallurgique et l'industrie manufacturière ont connu des hausses remarquables mais inférieures à celles enregistrées en 1985.

Certes la situation économique et financière du Zaïre s'est dégradée à nouveau en 1986 en particulier à cause de la détérioration des termes de l'échange, des transferts importants opérés au titre du service de la dette extérieure et des retards dans le déboursement des aides extérieures. Or, pour créer un environnement propice au démarrage du Plan Quinquennal, le Conseil Exécutif de la République du Zaïre avait introduit, en 1986, d'importantes mesures de politique économique destinées à s'attaquer aux problèmes profondément ancrés qui continuent d'entraver l'expansion de l'économie. L'absence de relance économique constatée en 1986 a fait également ressortir la nécessité de poursuivre le train des réformes

3. Mesures à court et moyen terme.

Déjà en 1983, le Conseil Exécutif de la République du Zaïre avait procédé, dans le cadre des programmes de stabilisation conclus avec le F.M.I., à l'unification des taux de change, à la libéralisation des échanges extérieurs et des prix aux producteurs industriels et agricoles. Les résultats obtenus étaient encourageants mais fragiles à cause de la problématique même de notre développement qui est plus de nature structurelle que conjoncturelle. La nécessité de passer de la phase de stabilisation à celle de la relance économique a milité récemment en faveur de la coordination des actions entre le Conseil Exécutif, le F.M.I. et la Banque Mondiale dans le cadre d'un programme d'ajustement structurel.

En 1986, la Banque Mondiale, voulant appuyer notre politique d'assainissement et de mise en place d'un système cohérent d'incitations économiques, a contribué au financement d'un programme d'ajustement sectoriel à l'industrie, programme qui avait comme objectif de fournir une aide à la balance des paiements et de renforcer les structures internes de l'économie par l'intégration industrielle et la promotion des exportations. Dans ce contexte, des réformes tarifaires et fiscales ont été opérées, les procédures administratives à l'exportation des produits industriels ont été allégées et le Code des Investissements révisé par l'unification et la simplification des régimes et l'octroi des avantages spécifiques plus adaptés aux priorités du Plan Quinquennal.

Ces mesures ont été soutenues par un financement de la Banque Mondiale de l'ordre de 80 millions de dollars au secteur industriel et appuyées par d'autres apports bilatéraux de la Belgique (300 millions de FB), des Etats-Unis d'Amérique (13 millions de dollars) et de la France (100 millions de FF).

Pour, d'une part, continuer à soutenir les efforts entrepris à l'occasion du programme d'ajustement à l'industrie et, d'autre part, engager la mobilisation des ressources plus importantes, la République du Zaïre a négocié récemment un programme d'ajustement global avec la Banque Mondiale ainsi qu'une Facilité d'Ajustement Structurel avec le F.M.I. pour une période de 15 mois. Les objectifs de ces programmes s'intègrent dans le cadre cohérent des politiques et stratégies déjà tracées par le Plan Quinquennal de développement économique et social. Il s'agira ainsi :

- d'améliorer le système d'incitations économiques ;
- de renforcer la transparence dans la gestion publique, et
- d'accroître à court terme le niveau de l'aide à la balance des paiements en vue de permettre la réalisation d'un taux de croissance minimum de 3,5 % l'an.

Les politiques qui sous-tendent l'exécution de ce programme couvrent les secteurs les plus importants de l'économie :

- l'agriculture et l'industrie manufacturière travaillant pour le marché local, ce qui permet d'accroître la production, de diminuer les importations, et de contribuer à l'assainissement de la balance des paiements

- la balance des paiements dont on vise l'amélioration par la diversification des exportations et une substitution efficace des importations par la production locale, et par une politique monétaire, financière et fiscale adéquates ;
- le secteur privé qui sera redynamisé pour lui permettre de jouer un rôle prépondérant dans le développement du pays ;
- les finances et entreprises publiques pour permettre à l'Etat d'assurer son rôle d'allocation des ressources, de stabilisation et de relance de l'économie, et de redistribution du progrès généré.

Les actions dans le domaine de l'amélioration du système d'incitation concernent la mobilisation des ressources financières internes et externes, la mise en place d'une politique cohérente des échanges extérieurs, et de la fiscalité, ainsi que des actions spécifiques d'encadrement et de promotion.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources, l'analyse du secteur financier au Zaïre a révélé beaucoup d'insuffisances à la fois dans la politique de mobilisation de l'épargne et de crédit à l'économie. Le problème le plus important qui reste posé est celui de l'étouffement de l'initiative privée à la suite d'un déficit budgétaire important et des mesures austères de stabilisation portant sur le contrôle de la masse monétaire. Les actions définies dans le programme s'orientent ainsi vers le contrôle et la maîtrise du déficit budgétaire, le renforcement et la

restructuration des institutions financières (Caisse d'épargne, Coopératives, Assurances, etc.) et la confirmation d'une option irrévocable pour la libéralisation de l'économie en vue d'attirer les capitaux privés internes et externes.

Dans le domaine des échanges extérieurs, le Zaïre connaît une structure économique extravertie comprenant d'une part les activités exportatrices des matières premières et, d'autre part, des industries de substitution aux importations qui produisent essentiellement pour le marché intérieur à partir des approvisionnements importés. Cette extraversion a été aggravée au cours des dernières années par un recours accru aux importations des produits de première nécessité. L'ensemble de cette structure a été encouragé par le tarif douanier qui applique des droits très faibles sur l'importation, d'une part, des intrants pour l'agriculture et pour l'industrie et d'autre part, sur les produits alimentaires. D'un autre côté, les exportations étaient découragées par un système de procédures et de taxation multiples.

Pour corriger l'ensemble de ces problèmes, le Conseil Exécutif a mis en place un processus d'uniformisation du tarif douanier sur quatre ans, décidé la suppression des taxes à l'exportation, simplifié les procédures à l'exportation et défini une politique de restructuration industrielle dans le cadre du schéma-directeur d'industrialisation en cours d'élaboration.

Quant à la fiscalité interne, une analyse systématique a révélé de nombreuses et graves distorsions techniques et économiques, de grandes faiblesses institutionnelles et administratives et l'absence de mécanismes efficaces de contrôle. L'ensemble de ces carences se traduit sur le terrain par une forte évasion fiscale et une prolifération fiscale se traduisant par une multiplicité des prélèvements mal coordonnés et échappant aux mécanismes de contrôle et d'affectation budgétaire.

Le Conseil Exécutif est donc décidé à améliorer l'ensemble du système par une politique de restauration, de clarification et de simplification fiscale qui va désormais tendre à répartir la pression fiscale de façon plus équitable sur l'ensemble des agents économiques. Le nouveau système va également procéder à l'élimination de tout mécanisme fiscal ayant des effets négatifs sur la production, l'investissement ou l'exportation. La tendance générale sera un système fiscal orienté vers la consommation, la propriété et le revenu plutôt que vers la production et les exportations.

Cette réforme impliquera également un renforcement et une réorganisation de l'administration fiscale.

Compte tenu de l'option de libéralisme économique concerté et de la répartition des responsabilités économiques entre l'Etat et le secteur privé, certaines actions spécifiques centrées sur l'agriculture ont été définies. Le choix pour ce secteur traduit son importance relative dans la vie de nos populations et dans la stratégie d'intégration économique et de promotion des exportations.

Ces actions comprennent l'adoption très récente par le Conseil Exécutif :

- d'un plan d'action pour la promotion vivrière et l'autosuffisance alimentaire dans chacune des huit Régions du pays et dans la Ville de Kinshasa ;
- d'un programme d'urgence des routes de desserte agricole bénéficiant d'un concours financier de la Banque Mondiale ;
- d'un programme de promotion de la culture attelée et de mécanisation agricole.

Ces actions vont être complétées par le renforcement des structures du crédit agricole, une politique cohérente d'approvisionnement en intrants agricoles et de relance de la recherche agronomique.

Dans le domaine des ressources humaines, la République du Zaïre vient de mettre en place un Comité National de la Population chargé de veiller à l'application de la politique démographique du pays. En outre, une série de projets de réinsertion de la femme dans le processus du développement sont entrepris tant au niveau national qu'au niveau sous-régional (C.E.P.G.L.).

Le Zaïre a participé également aux efforts d'intégration régionale notamment dans l'élaboration du plan quinquennal de la CEPGL et la recherche de la promotion du commerce interrégional à travers la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (C.E.A.C.E.).



4. Suivi de l'exécution du plan et mobilisation des ressources financières.

La réalisation stricte des objectifs du Plan Quinquennal 1986-1990 exige, d'une part, une mise en oeuvre des mécanismes appropriés de contrôle de l'exécution du plan et, d'autre part, une mobilisation conséquente des ressources financières. Dans ce cadre précis, le Conseil Exécutif de la République du Zaïre a conçu un système de contrôle des projets à trois niveaux, à savoir :

- au niveau des projets, le contrôle s'exerce par l'entremise des organismes d'exécution ;
- au niveau sectoriel, par le biais des départements (ministères) de tutelle ;
- au niveau central, le Département du Plan se charge de coordonner l'ensemble des opérations de contrôle, de suivi et d'évaluation des projets et programmes du Plan Quinquennal en s'appuyant sur sa Cellule Technique de Coordination.

Pour améliorer la mobilisation des ressources extérieures, le Conseil Exécutif a retenu, à l'intérieur du Plan Quinquennal, un programme d'investissement public triennal prioritaire composé d'un noyau dur des seuls projets dont la rentabilité économique est certaine. Ce programme a été soumis au dernier Groupe Consultatif de la Banque Mondiale sur le Zaïre pour s'assurer du concours des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

Le Conseil Exécutif revisera annuellement le PIP triennal glissant qui inclura tous les projets d'investissements publics et recensera toutes sources et modalités de financement budgétaires et non-budgétaires de manière à ce que les dépenses prévues soient compatibles avec des prévisions réalistes de ressources.

Le PIP devra permettre de réaliser le plus rapidement possible la réhabilitation des infrastructures en particulier dans les secteurs de l'agriculture, des transports, des mines, de l'électricité, de l'eau, des télécommunications, de l'éducation et de la santé.

Afin d'assurer le financement le plus avantageux de la composante externe du PIP, le Conseil Exécutif, avec l'appui de ses partenaires extérieurs, recherchera systématiquement à obtenir des dons ou des prêts à des termes concessionnels.

Les crédits inscrits au BI feront l'objet d'un versement par douzième auprès d'un compte spécial ouvert à la Banque du Zaïre. La gestion de ce compte sera assurée par le Département du Plan.

Les entreprises publiques assureront le financement de la contrepartie en zaïres de leurs emprunts extérieurs ou des emprunts contractés en leur faveur par l'Etat au maximum de leur capacité à partir de l'autofinancement qui sera réalisé en particulier au moyen d'une politique rationnelle des tarifs des services publics.

Enfin, les récents négociations et accords que le Zaïre vient d'avoir avec le F.M.I. (accord de confirmation et Facilité d'Ajustement Structurel), la Banque Mondiale (Ajustement Structurel) et le Club de Paris (rééchelonnement de la dette extérieure) ont été basés sur une évaluation des besoins en financement extérieur très importants dont la satisfaction par les partenaires réunis au sein du Groupe Consultatif constitue le complément indispensable aux efforts consentis par le Zaïre en termes de réformes institutionnelles et économiques.

x

x

x

Monsieur le Représentant du Gouvernement de la  
République Fédérale du Nigéria,  
Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Secrétaire Général de l'OUA  
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la CEA,  
Mesdames et Messieurs,

En conformité avec le thème de cette conférence, je viens de vous indiquer en grandes lignes, comment le PANURDEA à travers notre Plan Quinquennal 1986-1990 a été exécuté en 1986 dans mon pays. A l'issue de cette première année de mise en oeuvre, il est encore prématuré d'apprécier l'impact des actions entreprises mais, à l'occasion de ce rapport, il nous a été donné de constater que deux contraintes majeures demeurent sur la voie du redressement et du développement accéléré de nos économies. Il s'agit de l'environnement économique international qui reste défavorable à plus d'un égard et de l'insuffisance des ressources tant internes qu'externes.

Certes le défi du développement économique de l'Afrique s'adresse avant tout à nos propres pays, pris individuellement et collectivement. Au Zaïre, la volonté de relever ce défi est déjà clairement traduite à travers des actions concrètes d'assainissement économique et monétaire, d'incitations en faveur de l'initiative privée et d'autres réformes institutionnelles qui, à terme, devront concourir notamment à l'amélioration de la transparence dans la gestion publique, à la promotion de la production alimentaire et à la diversification et l'intégration de l'économie.

Le Zaïre réaffirme sa volonté de poursuivre les objectifs du PANURDEA en réussissant en même temps la mise en oeuvre de son Plan Quinquennal 1986 - 1990. Pour ce faire, rien n'a été épargné pour parvenir à mieux mobiliser les ressources locales et susciter les apports extérieurs complémentaires. C'est cela qui explique, d'une part, notre adhésion aux exigences d'un programme d'ajustement structurel avec la Banque Mondiale et le FMI et, d'autre part, la recherche de l'allégement du service de la dette auprès de nos créanciers de Club de Paris et du Club de Londres, ainsi que la tenue récemment d'un Groupe Consultatif consacré à notre PIP.

Ces démarches ont été concluantes mais les apports extérieurs attendus sont loin de couvrir nos besoins.

Convaincu de la nécessité d'être solidaire dans les efforts de développement, et confiant en l'avenir de la coopération internationale, le Zaïre émet l'ardent souhait de voir cette Conférence couronnée de succès en mobilisant maximum nos pays et nos partenaires économiques extérieurs pour la réussite totale du PANURDEA.

Je vous remercie.

Professeur KATANGA M. YAMUTUMBA

Secrétaire d'Etat au Plan.

---